



CONSEIL MUNICIPAL DE CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE 2019/03
DU 12 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le douze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BODIOU Christelle, BOSCARIOL Eric, BRUN Dante, DALDOSSO Corinne, DELLAC Anne-Marie, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, NESPOLO Florence, RECOBRE Pierre, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, WASTJER Michel.

Absents : BINET Pascale, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, DARES Patrick, GACHES Lydie, MARTINAZZO Estelle, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas, ROBIN Véronique, TORNOS Luc, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Pouvoirs : BINET Pascale à LABIT Alain, DARES Patrick à RECOBRE Pierre, MARTY Laurent à SIGAL Sandrine, TORNOS Luc à DUPUY Daniel, VERDEAU-BORNE Sébastien à DUSSART Vincent.

Les conseillers ont été convoqués le 05 mars 2019, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

Mme ABAD-LAHIRLE est nommée secrétaire de séance. Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Conseillers : 29

Présents : 16

Votants : 21

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H40.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

01 Adoption PV – CM 08 novembre 2018 et du 24 janvier 2019

Adopté à l'unanimité.

02 Décisions du Maire

M. Le Maire informe le Conseil qu'il a pris les décisions suivantes par délégation :

DC 2019 01 01 - COMMANDE PUBLIQUE – VITAM Considérant qu'il convient de trouver un prestataire pour étudier la faisabilité de transformation des locaux scolaires vides en bureaux, après publicité, mise en concurrence et analyse des offres, la prestation est attribuée, pour un montant de 8 870,00 € HT à la société VITAM Ingénierie – Blagnac.

DC 2019 01 02 - FINANCES - Tarifs 1er mars - Café-théâtre Le citron bleu de Toulouse

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNÉE + REPAS + SORTIE - Tarif exceptionnel -	FORFAIT SEMAINE + SORTIE - Tarif exceptionnel -	Soit un supplément de
Jusqu'à 500	12,59 €	40,75 €	3,24 €
501 à 700	13,35 €	43,18 €	3,43 €
701 à 1000	13,61 €	44,11 €	3,47 €
1001 à 1500	15,00 €	48,52 €	3,86 €
Plus de 1501	16,80 €	54,35 €	4,32 €
Non-résidents	24,15 €	78,13 €	6,22 €

QUOTIENT FAMILIAL	DEMI-JOURNÉE + REPAS + SORTIE - Tarif exceptionnel -	DEMI-JOURNÉE SANS REPAS + SORTIE - Tarif exceptionnel -	Soit un supplément de
Jusqu'à 500	10,55 €	6,11 €	3,24 €
501 à 700	11,19 €	6,47 €	3,43 €

701 à 1000	11,40 €	6,58 €	3,47 €
1001 à 1500	12,57 €	7,28 €	3,86 €
Plus de 1501	14,07 €	8,15 €	4,32 €
Non-résidents	20,25 €	14,21 €	6,22 €

DC 2019 01 03 - FINANCES - Tarifs 08 mars - Patinoire et cinéma de Blagnac

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNÉE AVEC REPAS ET SORTIE - Tarif exceptionnel -	FORFAIT SEMAINE REPAS + SORTIE - Tarif exceptionnel -	Soit un supplément de
Jusqu'à 500	13,85 €	42,01 €	4,50 €
501 à 700	14,69 €	44,52 €	4,77 €
701 à 1000	14,96 €	45,46 €	4,82 €
1001 à 1500	16,50 €	50,02 €	5,36 €
Plus de 1501	18,48 €	56,03 €	6,00 €
Non-résidents	26,57 €	80,55 €	8,64 €

DC 2019 01 04 - FINANCES - Tarifs 15 février - Théâtre Espace Colucci

Adultes : 5 €, Enfants – 12 ans : gratuit.

DC 2019 01 05 - FINANCES - Tarifs 06 avril - Repas Carnaval – Espace Colucci

Adultes : 15 €, Enfants – 12 ans : 05 €.

DC 2019 02 01 - COMMANDE PUBLIQUE – EDF Considérant qu'il convient de trouver un prestataire pour la fourniture en gaz de ville des bâtiments communaux concernés (Eglise, Vestiaires du stade, Judo/Maison des associations, Maison Lagleyze, Ecole primaire et cuisine centrale), après publicité, mise en concurrence et analyse des offres, la prestation est attribuée, pour un montant de : 69 399.46 € HT, à la société EDF Commerce Sud-Ouest – Toulouse. La durée du marché est de deux ans.

DC 2019 02 02 - FINANCES – Demande de subvention – Complexe sportif

Considérant qu'il convient de ventiler dans le temps les échéances des subventions, le plan général de financement est détaillé comme suit :

Répartition - Année 2019 - Montant estimé à 1 709 850.00 € HT.

	Montant	Pourcentage	Statut
CNDS Centre nat. pour le dvpmt du sport	341 970.00 € HT	20.00 %	Sollicité
DETR Dotation d'équip. des territoires ruraux	150 000.00 € HT	8.77 %	Sollicité
Contrat de territoire 2019	300 000.00 € HT	17.54%	Sollicité
Région	256 477.50 € HT	15.00 %	Sollicité
Autofinancement	661 402.50 € HT	38.69 0%	

Répartition - Année 2020 - Montant estimé à 1 709 850.00 € HT.

	Montant	Pourcentage	Statut
CNDS Centre nat. pour le dvpmt du sport	341 970.00 € HT	20.00 %	Sollicité
DETR Dotation d'équip. des territoires ruraux	150 000.00 € HT	8.77 %	Sollicité
Contrat de territoire 2020	300 000.00€ HT	17.54 %	Sollicité
Région	256 477.50 € HT	15.00 %	Sollicité
Autofinancement	661 402.50 € HT	38.69 0%	

Adopté à l'unanimité.

03 Motion de soutien à la résolution de l'AMF

Le Conseil municipal de Castelnau d'Estrétefonds est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à la résolution adoptée lors du congrès de 2018 par l'AMF.

Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

04 Convention d'occupation du stade de Saint-Rustice

La Commune n'a plus d'espace disponible sur son propre territoire pour satisfaire ses administrés et, notamment, le football club de Castelnau d'Estrétefonds (A.S.C.E.). La commune de Saint-Rustice, sollicitée, accepte de mettre gracieusement à la disposition de la commune son complexe sportif, soit un terrain de football avec éclairage, vestiaires et parking. Les conditions de cette mise à disposition sont inscrites dans une convention d'une durée de trois ans. Adopté à l'unanimité.

ENSEIGNEMENT/PERISCOLAIRE

05 Convention CAF – Vacances Loisirs

La CAF de la Haute-Garonne verse une participation financière aux organismes déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui accueillent des enfants des familles allocataires aux revenus les plus modestes lors des vacances scolaires. La convention en cours arrivant à échéance le 31 décembre 2018, il convient de demander au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention Vacances-Loisirs 2019.

Cette nouvelle convention maintient le quotient familial plafond du dispositif à 800 € et le montant des aides à 5, 6 ou 7 € par journée d'Accueil de Loisirs, selon le quotient familial des familles concernées. Adopté à l'unanimité.

06 Convention CAF – Accueil enfants handicapés ALSH

La CAF de la Haute-Garonne, par l'axe 1 de son Fonds « Publics et territoires », apporte une aide aux organisateurs de centres de loisirs qui accueillent des enfants en situation de handicap. Le nombre d'heures effectives d'accueil d'enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) réalisées en 2017 est de 2.033 et a concerné 6 enfants. Il a notamment été nécessaire d'adapter le fonctionnement du service et de faire l'acquisition de matériel pédagogique spécifique. Sur la base de ces éléments, le Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne a décidé d'accorder à la Commune une subvention d'aide au fonctionnement de 4.066,00 €. La signature de la convention Fonds « Publics et territoires » permettra donc de déclencher le paiement de l'aide. Adopté à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

07 BP 2018 – Compte de gestion

M. le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le compte de Gestion du Budget de la Commune pour l'exercice 2018 établi par le receveur de Fronton, Trésorier de la Commune. Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, un **excédent global de clôture de 6 483 648.48 €**. Adopté à l'unanimité.

08 BP 2018 – Compte administratif - Rapport

L'exercice étant clos, M. DUPUY soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Compte Administratif 2018 qui fait ressortir un excédent global de clôture de **6 483 648.48 €**.

Section de Fonctionnement.

Recettes de l'exercice : 8 135 134.23 €
 Dépenses de l'exercice : 5 788 981.52 €
 Excédent de Fonctionnement : **2 346 152.71 €**

Section d'Investissement.

Recettes de l'exercice : 3 752 141.27 €
 Excédent d'investissement 2017 : 5 910 364.93 €
 Dépenses de l'exercice : 5 525 010.43 €
 Excédent d'investissement : **4 137 495.77 €**

Soit

Excédent de Fonctionnement : 2 346 152.71 €
 Excédent d'Investissement : 4 137 495.77 €
 Excédent global de clôture : **6 483 648.48 €**
 Restes à réaliser en dépenses : 750 438.72 €
 Restes à réaliser en recettes : 66 478.54 €
 Le Maire quitte l'Assemblée. Adopté à l'unanimité.

09 BP 2018 – Affectation des résultats

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice : **+ 2 346 152.71 €**

B Résultats antérieurs reportés : 0

C Résultat à affecter + 2 346 152.71 €

= A+B (hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement : **+ 4 137 495.77 €**

Solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice : **- 1 772 869.16 €**

+ Report section d'investissement : **+ 5 910 364.93 €**

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement : **683 960.18 €**

Excédent de financement F = D+E : 3 453 535.59 €

AFFECTATION = C = G+H

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 2 346 152.71 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) : 0 €

Adopté à l'unanimité.

10 BP 2019 – Débat d'orientation budgétaires - Rapport

Dans les communes de 3 500 habitants et plus le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires. Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Adopté à l'unanimité.

11 Plan de financement – Mobilier - Médiathèque

Dans le cadre du programme de développement des équipements communaux dédiés à la culture, la Commune va s'équiper d'une médiathèque de proximité dans laquelle le public pourra également avoir accès à une Ludothèque et un auditorium. La médiathèque sera équipée d'un mobilier adapté à toutes les générations ainsi qu'aux personnes présentant un handicap. Ce mobilier est estimé dans l'APD à 70 000 € HT, la ville sollicite des subventions réparties de la manière suivante :

ETAT (DRAC) DGD BIBLIOTHEQUE,	35 000 euros	50%	Sollicité
équipement mobilier			
Autofinancement	35 000 euros	50%	

Adopté à l'unanimité.

12 Plan de financement – Halte nautique – Subvention Leader

Le projet d'aménagement de la Halte nautique permettra de développer l'équipement touristique (cyclotouriste, balade à pied, bateaux...) pour la commune mais également les communes voisines. Afin de financer le projet estimé à 100 500 euros HT, la ville sollicite le concours de l'Europe répartis de la manière suivante :

LEADER	48 240.00 euros	48%	Sollicité
Autofinancement	52 260.00 euros	52%	

Adopté à l'unanimité.

13 Plan de financement – Complexe sportif – Travaux - Géothermie

Afin de financer les travaux de la pompe à chaleur géothermique estimés à 273 685.00 euros HT, la ville sollicite des subventions réparties de la manière suivante :

REGION	136 842.50 euros	50%	Sollicité
ADEME	82 105.50 euros	30%	Sollicité
Autofinancement	54 737.00 euros	20%	

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.